

UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE (D.A.E)

Durée de la formation

2 heures

Tarif

Sur devis

Lieu de formation

À définir

Horaires

À définir

Prérequis

Aucun

Public concerné

Tout public

Nombre de stagiaire

Minimum 4 et maximum 12 stagiaires

Modalités pédagogiques

Enseignement théorique et enseignement pratique avec démonstration réalisée par un formateur au moyen d'un mannequin et d'un défibrillateur de formation.

Matériel

Mannequin et défibrillateur

Modalité d'évaluation

Évaluation en continu.

Cette formation n'est ni certifiante ni diplômante.

Formalisation de la formation

- Une attestation de fin de formation validant les compétences acquises
- Livret Memento de formation à la D.A.E.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap

Intervenant

Formateur Secourisme, Santé et Sécurité au Travail

Renseignements et inscription

Maryse DIALLO

04.94.60.38.85

formation-provenceazur@msa-services.fr

OBJECTIFS

- Avoir accès rapidement aux premières informations concernant les gestes qui sauvent.
- Reconnaître une personne en arrêt cardiaque
- Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire
- Utiliser un défibrillateur en toute sécurité

FORMATION

THÉORIE

- Qu'est-ce que l'arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

PRATIQUE

- Que faire devant une victime en arrêt cardiaque ?
 - Démonstration et explications du Massage Cardiaque sur mannequin
 - Démonstration et explications de l'utilisation d'un défibrillateur
- Atelier massage cardiaque et défibrillateur

Questions diverses

RÉFÉRENCES

- **Code de la santé publique**
- **Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007** : relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins.
- **Art. R. 6311-15** : toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe
- **Arrêté du 02 Mai 2005** : relatif aux missions et à la qualification des personnels des services de sécurité incendie.